



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 3269

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France. Depuis quelques annees, en effet, EDF et GDF ont entrepris de developper des activites de diversification, venant ainsi de concurrencer les entreprises privees. Or une telle concurrence n'est conforme ni a l'esprit des textes de nationalisation (1946-1949), ni aux principes retenus par les partenaires economiques et sociaux dans un rapport recent du Conseil economique et social. Il apparait que les actions de diversification constituent une nationalisation rampante avec l'argent public qui aboutit a remettre en cause la solidite des nombreuses entreprises de toutes tailles qui repondent aux besoins locaux des consommateurs, et de compromettre ainsi les chances de creations d'emplois. Elle lui demande quelles dispositions il entend prendre pour eviter que puissent se poursuivre de telles pratiques de diversification.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree par de nombreux parlementaires, elus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadree par les contrats de plan de ces etablissements, elle serait toutefois jugee contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de specialite, instauratrice de distorsions de concurrence, et menacante pour le developpement local d'activites industrielles independantes. Afin de mieux apprecier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les reformes de leur controle par la puissance publique qui apparaitront necessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra lui faire un rapport pour le 15 octobre 1993.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3269

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1889

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2464